



EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

DÉCISION 343/2026

PORTANT ACCEPTATION D'UNE ACQUISITION D'ŒUVRE

Nous soussigné, Philippe Brunella, Conseiller délégué de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 juin 2026, par lequel Monsieur Philippe Brunella, conseiller délégué de l'Euro-Métropole de Metz, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer tout acte d'acquisition et de cession de droit d'auteurs ainsi que tout acte d'achat ou de cession de spectacles, à titre gratuit et à titre onéreux, dans la limite des crédits inscrits au budget »,

VU le souhait du musée de la Cour d'Or de faire l'acquisition de quatre toiles de Adolphe Weber, comprenant L'Enlèvement de Proserpine, Psyché battue de verges par ordre de Vénus ainsi que deux portraits sans titre et datant de la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

Considérant que l'artiste, originaire de Moselle, contribue à l'identité de l'École de Metz par sa formation auprès de figures majeures de celles-ci,

Considérant que ces œuvres témoignent de la maîtrise de l'artiste à la fois en tant que peintre d'histoire, mais aussi en tant que portraitiste,

Considérant que cette acquisition permettrait d'enrichir les collections du musée de La Cour d'Or d'un artiste Mosellan ayant été actif à Metz,

Considérant que la commission scientifique régionale d'acquisitions a émis un avis favorable et unanime à cette acquisition le 04 juin 2026,

DÉCIDONS :

D'acquérir et de faire entrer dans les collections du musée de la Cour d'Or ces quatre toiles de Adolphe Weber datant de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, comprenant L'Enlèvement de Proserpine, Psyché battue de verges par ordre de Vénus ainsi que deux portraits sans titre.

Fait à Metz, le 17/07/2026

Pour le Président

Le Conseiller délégué au Musée de la Cour d'Or et à l'archéologie

Philippe BRUNELLA

Adjoint au Maire de Metz à la Culture, au Patrimoine, aux Cultes et à la laïcité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20260717-Decis343-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

